|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications**  **Bureau de la Normalisation des Télécommunications** | |
|  |  | Genève, le 11 juillet 2024 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 211** | **Aux:**  – Administrations des États Membres de l'Union;  **Copie:**  – Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-T/du GCNT;  – Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;  – Au Directeur du Bureau des radiocommunications;  – Au Bureau régional de l'UIT pour l'Afrique;  – Au Bureau régional de l'UIT pour la région Asie‑Pacifique;  – Au Bureau régional de l'UIT pour l'Afrique;  – Au Bureau régional de l'UIT pour les États arabes;  – Au Bureau régional de l'UIT pour la CEI;  – Au Bureau régional de l'UIT pour l'Europe |
| **Contact:** | M. Bilel Jamoussi |
| **Tél.:** | +41 22 730 6311 |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 |
| **Courriel:** | [gss@itu.int](mailto:gss@itu.int) |
| **Objet:** | **Indemnités pour frais de voyage pour le Colloque mondial sur la normalisation (GSS-24) "Anticiper la prochaine vague numérique: technologies émergentes, innovation et normes internationales" New Delhi, Inde, 14 octobre 2024** | |

Madame, Monsieur,

À la suite de la [Circulaire TSB 178](https://www.itu.int/md/T22-TSB-CIR-0178/fr) datée du 7 mars 2024, j'ai l'honneur de vous informer qu'un nombre limité d'indemnités pour frais de voyage seront accordées à des représentants gouvernementaux de haut rang (ministres et vice-ministres, par exemple) issus de pays en développement et de pays les moins avancés (PMA) pour leur permettre de participer au Segment de haut niveau du Colloque mondial sur la normalisation (GSS-24), intitulé "Anticiper la prochaine vague numérique: technologies émergentes, innovation et normes internationales", qui se tiendra le 14 octobre 2024 au Centre de congrès Bharat Mandapam, Pragati Maidan, à New Delhi (Inde).

J'ai le plaisir de vous informer que l'indemnité pour frais de voyage (généreusement financée par le Japon) pour le Colloque couvrira le coût d'un billet d'avion aller-retour par l'itinéraire le plus direct et le plus économique, entre le pays de résidence et New Delhi.

En ce qui concerne l'hébergement, le Gouvernement indien a généreusement offert un hébergement gratuit pour la période allant du 13 au 16 octobre 2024.

Veuillez noter qu'il incombe aux États Membres de prendre en charge tous les frais supplémentaires liés à leur participation au Colloque (par exemple, repas, transport entre l'hôtel et le lieu de la Conférence, etc.).

De plus amples informations sur le GSS-24, y compris le projet de programme, seront publiés sur [le site web du GSS](https://gss.itu.int/).

Les critères d'octroi ainsi que d'autres informations sont disponibles dans l'**Annexe 1**.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A black and white text

Description automatically generatedSeizo Onoe  
Directeur du Bureau de la normalisation  
des télécommunications

**Annexe**: 1

Annexe 1

Critères d'octroi des indemnités pour frais de voyage pour le  
Colloque mondial sur la normalisation (GSS-24)

# 1 Introduction

Des indemnités pour frais de voyage peuvent être accordées à de hauts dirigeants de pays en développement[[1]](#footnote-1) pour qu'ils puissent participer au Colloque mondial sur la normalisation (GSS-24) et à l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-24) (sous réserve de la disponibilité de fonds).

**Note**: toutes les demandes d'indemnités pour frais de voyage doivent être reçues **avant le 28 août 2024**, après quoi les demandes ne seront pas examinées.

# 2 Admissibilité

La priorité sera accordée aux participants issus de pays en développement1 et de pays les moins avancés lors de l'octroi des indemnités pour frais de voyage.

Les critères sur la base desquels il sera décidé d'accorder les indemnités pour frais de voyage seront notamment, mais non exclusivement, les suivants:

– Budget disponible: les subventions de voyage ne seront accordées qu'une fois que les fonds auront été bien été reçus de la part des partenaires financiers.

– Expertise et rôle des demandeurs: le domaine de compétence du candidat et les activités proposées liées à sa participation devraient être traitées dans les thèmes du Colloque mondial sur la normalisation (GSS-24).

– Une répartition équitable entre les pays et les régions sera respectée.

– L'équilibre hommes-femmes parmi les bénéficiaires de indemnités pour frais de voyage sera un critère important.

# 3 Contact

Toutes les demandes de renseignements concernant l'octroi d'indemnités pour frais de voyage doivent être adressées au Secrétariat du GSS-24 ([gss@itu.int](mailto:gss@itu.int)). Si le demandeur a besoin que des conditions exceptionnelles soient appliquées à l'indemnité pour frais de voyage, il doit en informer le Secrétariat du GSS-24 avant que l'indemnité ne soit accordée, idéalement dans le formulaire de demande.

**4 Conditions pour l'octroi de l'indemnité de voyage**

## 4.1 Participation

Sauf s'il en est convenu autrement avec le Secrétariat du GSS-24, tous les bénéficiaires d'une indemnité pour frais de voyage doivent être présents sur place les 14 et 15 octobre 2024. Les bénéficiaires d'une indemnité pour frais de voyage doivent informer le Secrétariat du GSS-24 de leur arrivée et de leur départ.

## 4.2 Processus de demande d'indemnité pour frais de voyage

Les étapes suivantes doivent être suivies pour soumettre une demande d'indemnités pour frais de voyage:

a) Les candidats doivent d'abord s'inscrire à l'avance en ligne à la réunion concernée, avant de demander l'indemnité pour frais de voyage.

b) Le formulaire de demande d'indemnité pour frais de voyage doit être rempli.

c) Une preuve d'affiliation à une organisation spécifique (le cas échéant) doit être fournie.

d) Une copie de la page d'information du passeport national du demandeur doit être fournie. Tous les documents à l'appui de la demande doivent être envoyés au Secrétariat du GSS-24 ([gss@itu.int](mailto:gss@itu.int)).

## 4.3 Évaluation des demandes d'indemnités pour frais de voyage

Les critères identifiés au § 2 sont appliqués pour l'examen de toutes les demandes. En règle générale, la décision concernant l'octroi d'indemnités pour frais de voyage est communiquée de 4 à 6 semaines avant le Colloque.

## 4.4 Décision finale concernant l'indemnité pour frais de voyage

La décision d'accorder le financement est prise par le Secrétariat de l'UIT.

Le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) informera les demandeurs du résultat de leur demande de financement.

# 5 Dispositions financières

## 5.1 Billets d'avion

L'indemnité pour participer au Colloque mondial sur la normalisation (GSS-24) couvre un billet d'avion aller-retour en classe économique pour une personne par l'itinéraire le plus direct/le plus économique entre le pays de résidence et le lieu du Colloque. Le montant maximum du remboursement des frais de vol sera déterminé par l'UIT.

L'assurance voyage et médicale pour la durée du voyage ne sera pas couverte par l'indemnité pour frais de voyage. Les autres frais de voyage tels que les frais de demande de visa, les tests médicaux liés au COVID-19 ou les autres tests médicaux ou vaccins, etc. ne seront pas non plus couverts par l'indemnité.

Si, pour quelque raison que ce soit, vous n'êtes pas en mesure d'assister à la manifestation/d'entrer dans le pays (pour des questions liées au visa, aux restrictions liées au COVID, ou à une urgence familiale, par exemple), veuillez noter que vos frais de voyage ne seront pas remboursés.

## 5.2 Dispositions en matière d'autorisation

Les bénéficiaires d'une indemnité pour frais de voyage devront présenter les reçus et les documents demandés par l'UIT dans l'offre officielle, comme preuve de voyage et d'hébergement. Une documentation insatisfaisante à cet égard peut entraîner une réduction ou une annulation de l'indemnité de voyage accordée. Voir également le point 4.1.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition. La liste publiée dans la version la plus récente du rapport des Nations Unies "Situation et perspectives de l'économie mondiale" sera utilisée (il s'agit, à l'heure actuelle, de la version de 2022). La liste est disponible sur le site web de l'UIT. [↑](#footnote-ref-1)